

Communiqué Force Ouvrière

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL : MARC BLONDEL VICE- PRÉSIDENT DE LA 96ÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

La 96ème Conférence internationale du travail de l'OIT (30 mai – 15 juin) commence sa deuxième semaine de travaux à Genève.

Marc Blondel, membre du Conseil d'administration du Bureau international du travail, en a été élu vice-président sur proposition du groupe des travailleurs.

La commission des normes se penchera cette semaine sur la liste des pays où ont été constatées les violations les plus graves des conventions de l'OIT, notamment celles sur la liberté syndicale (convention 87) et le droit de négociation collective (convention 98).

La Colombie – où les syndicats font l'objet d'une répression violente systématique, nombre de syndicalistes ayant été assassinés – a été au centre de débats tendus entre le groupe de travailleurs et celui des employeurs ainsi que du gouvernement de ce pays. Une première conclusion a été celle de l'envoi sur place, sur proposition du Directeur général de l'OIT, d'une mission de haut niveau qui rendra compte de la situation au Conseil d'administration.

Parallèlement à ces travaux, se déroule un débat sur le renforcement de la capacité de l'OIT. Au moment où une réforme de l'ONU est envisagée, la commission des normes doit contribuer, pour FO, à préserver et renforcer la spécificité de l'OIT vis-à-vis des autres agences de l'ONU ou encore vis-à-vis de l'Organisation mondiale du commerce, l'OIT étant le seul organisme international fondé sur le tripartisme (gouvernements– travailleurs – employeurs).

Cela est d'autant plus indispensable et d'actualité que la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation (2004), à l'origine des travaux de cette commission, avait souligné la persistance du chômage de masse, de la précarité et des inégalités. Elle en appelait ainsi à «une action énergique [...] pour assurer le respect des normes fondamentales du travail [...] définies par l'OIT» et vues comme «un ensemble minimal de règles qui doivent s'appliquer au travail dans l'économie mondiale»

<http://www.force-ouvriere.fr/>